

et de l'Allemagne exercèrent, officiellement ou officieusement, des fonctions diplomatiques au Canada, si bien qu'en 1910 sir Wilfrid Laurier déclarait que "quoique ceci se soit fait sans autorité et soit contraire aux règles qui régissent les nations civilisées, c'était devenu nécessaire à cause du développement des plus importantes colonies de l'empire britannique, qui étaient devenues pratiquement des nations." De plus, en 1882 M. Blake, en 1889 sir Richard Cartwright et en 1892 M. Mills, présentèrent des résolutions en faveur d'une représentation diplomatique du Canada à Washington, faisant ressortir le fait qu'un représentant diplomatique du Canada serait un envoyé de la reine, qu'il agirait en collaboration avec l'ambassadeur britannique à Washington, qu'il serait en communication directe avec le gouvernement du Canada, envers qui il serait responsable et que l'importance croissante des relations du Canada avec les Etats-Unis nécessitait cette nomination. A ces différentes époques, ces propositions furent considérées comme prématurées, mais en 1918, lorsque le Canada et les Etats-Unis consacraient l'un et l'autre leurs énergies à la grande lutte contre un ennemi commun, il fut jugé nécessaire d'établir à Washington une Commission de Guerre canadienne laquelle, en fait sinon en droit, était une commission diplomatique. Cette création donna un nouvel essor à la question de la représentation diplomatique du Canada à Washington; les autorités de Londres ayant été consultées, le parlement canadien fut informé, à la date du 10 mai 1920, que "Sa Majesté, sur l'avis de ses ministres canadiens, avait consenti à nommer un ministre plénipotentiaire qui sera chargé des affaires canadiennes et sera en tout temps le truchement ordinaire de communication avec le gouvernement des Etats-Unis pour les matières intéressant uniquement le Canada, devant agir sur les instructions du gouvernement canadien auquel il adresserait ses rapports. En l'absence de l'ambassadeur, le Ministre canadien le suppléera entièrement et sera chargé de la représentation des intérêts impériaux, aussi bien que de ceux du Canada. Il sera accrédité par Sa Majesté auprès du président des Etats-Unis et investi des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Cette innovation ne constituera pas, soit de la part du gouvernement britannique, soit de la part du gouvernement canadien, un abandon du principe de l'unité diplomatique de l'empire britannique." En fait, il y avait un précédent à cette mesure, créé par la nomination de la Commission Conjointe Internationale. Toutefois, jusqu'en mai 1922, le Ministre du Canada à Washington n'avait pas encore été nommé.

Négociation de traités.—Le droit de négocier des traités de commerce et autres, s'est sans cesse transformé et amplifié. En 1871, sir John A. Macdonald, premier ministre du Canada, fut choisi par le gouvernement métropolitain comme l'un des commissaires britanniques, délégués à la conférence qui se termina par le traité de Washington; toutefois, cette dualité de fonctions rendit sa position délicate. En 1874, l'honorable Geo. Brown fut adjoint à l'ambassadeur britannique à Washington, à l'effet de négocier un traité de